

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE  
MONLET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2022.

Date de Convocation Publique	:	14/10/2022
Date d’Affichage	:	14/10/2022
Nombre de Conseillers en exercices	:	09
Nombre de Conseillers Présents	:	07
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le Vingt et Un Octobre Deux Mil Vingt Deux à Dix- Huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire

*Etaient présents* : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER- -Laurent GARNIER- Roland MEYSSONNIER-Raphaël SABY- Eric SOUBEYRE-Christine VALENTIN.

*Etaient absents* : Frédéric DELOLME ayant donné pouvoir à Philippe RITTER.  
Daniel PICOT ayant donné pouvoir à Michel DESSIMOND.

Philippe RITTER a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

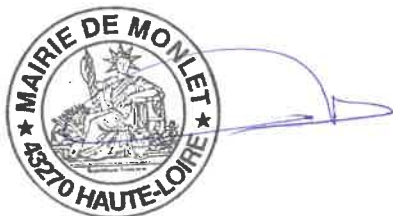
**OBJET : 33/2022 VENTE UNIMOG U 1400 ET EPAREUSE MAC CONNEL 6400 M .**

M le Maire donne lecture d’un courrier du 19 Octobre courant dans lequel M MALLON Eric domicilié à Céaux d’Allègre au lieu-dit <Langlade> fait une proposition d’achat du véhicule Unimog Mercedes U1400 immatriculé 7233 LA 43 au prix de 10 000 € (dix mille euros) et de l’épareuse Mac Connel 6100M pour un prix de 5 000 € ( cinq mille euros).M le Maire soumet cette offre au conseil pour validation .

Le conseil municipal ,après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents

- Valide la vente du matériel à M MALLON Eric de Céaux d’Allègre pour le prix indiqué ci-dessus et donne délégation de pouvoir à M le Maire pour traiter la vente.

**Le Maire : Michel DESSIMOND**



**Le secrétaire de séance : Philippe RITTER**

*Délibération 33/2022 certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2022  
Publiée sur le site de la commune de Monlet le :*

**VENTE UNIMOG ET EPAREUSE 2022**